



Toulouse,  
mardi 14 mai 2024



Intéressement

Participation

## Le point de vue de l'UNSA et ses fiches pratiques

«... certains de nos **principaux programmes de développement de satellites ont enregistré des charges financières de plusieurs centaines de millions d'euros, aussi lourdes qu'inattendues. Des dérives d'une telle ampleur et d'une telle soudaineté ne sont tout simplement pas acceptables dans notre entreprise.** »

Message de Guillaume Faury à tous les employés Airbus – 12/01/2024

« En ce qui concerne les résultats financiers, les performances Airbus ont toutefois été **partiellement contrebalancées par un revers majeur dans l'activité spatiale.** Dans l'ensemble, l'EBIT consolidé rapporté a atteint 4,6 milliards d'euros en 2023 (moins qu'en 2022 - 5,3 milliards d'euros). Par conséquent, le Taux de Rentabilité Opérationnelle (TRO), qui contribue au calcul de l'intéressement, est plus faible »

Communication HR- 06/03/2024

« À travers l'accord Groupe qui prévoit une formule dérogatoire pour les principales sociétés Airbus en France et **malgré les résultats fortement déficitaires de la société Airbus Defence and Space SAS en 2023 (Résultat d'Exploitation : -571 millions d'euros), nous avons le plaisir de vous annoncer que vous bénéficierez du versement d'une prime de participation au titre de l'année 2023...** »

Ressources Humaines Airbus Defence And Space – 30/04/2024

**En peu de temps, au travers du message de M. Guillaume Faury au début de l'année, des messages sur l'Intéressement et la Participation, la contraction arbitraire et injustifiée des bonus, la discrimination sur la politique salariale ADS vs celle des Avions et le refus d'alignement de la dotation de l'entreprise au CSE comme dans le reste du Groupe, tous les employés d'Airbus sentent que la branche Espace de la division Defence and Space est dans l'œil du cyclone et est devenue un bouc émissaire.**

**SUR L'INTERESSEMENT,** l'UNSA souhaite vous apporter des éléments permettant de modérer cette présentation négative.

- D'une part, les provisions officielles pour l'espace s'élèveraient à 600 M€, somme conséquente certes, mais toutefois significativement inférieure à celles dues à l'A400M depuis plusieurs années (plusieurs milliards d'€ de provisions cumulés depuis 2017). Les salariés de l'espace n'y sont pour rien et il ne semble pas qu'on leur ait demandé leur avis. Qui plus est, on n'a guère entendu la Direction s'en émouvoir dans les messages des années précédentes. De plus, la provision totale qui nous est imputée est de 1181 M€ et il y a donc 581 M€ provisionnés par ailleurs....
- D'autre part, comme on peut le vérifier au travers des calculs que l'UNSA a effectués, si on réinjectait les 600 M€ dans le calcul de l'intéressement, le gain pour les employés d'Airbus Commercial et d'Airbus Helicopters serait d'environ 200 euros et pour les employés d'Airbus DS de 600 euros (comme quoi les employés d'Airbus DS sont bien les plus pénalisés cette année)
- Enfin, si Airbus Commercial avait eu un résultat comparable à l'année 2022 (TRO Division Airbus Commercial 2022 = 11,6% alors que TRO Division Airbus Commercial 2023 = 7,68%), le gain pour les employés d'Airbus Commercial serait d'environ 700 euros (avec d'ailleurs un gain pour les employés de Airbus DS d'environ 400 euros).

**En conclusion, c'est la moindre performance de la Division Airbus Commercial qui a le plus d'influence sur la « faiblesse » de l'intéressement cette année (par rapport à l'année dernière). Si toutefois, ADS n'améliore pas les résultats, il est abusif de citer uniquement le « revers majeur dans l'activité spatiale » dans le calcul de la prime d'intéressement.**

**SUR LA PARTICIPATION,** la dernière communication laisse un goût amer. Encore une fois, ADS est montrée du doigt et désignée à la vindicte populaire. Nous touchons de la participation alors que le résultat d'exploitation est déficitaire. Ce n'est pourtant que le résultat d'un accord de mutualisation de la participation dont nous avons été les défenseurs à une période où les Avions n'en auraient pas eu sans cela. Cet accord permet de lisser les aléas économiques des sociétés du Groupe en ne pénalisant pas les salariés d'une société qui rencontrerait des difficultés passagères. Sans toutefois faire preuve d'une susceptibilité exacerbée, on peut quand même trouver que le message, à défaut d'être considéré comme insultant, n'est pas vraiment en accord avec les valeurs assénées au détour de chaque formation : respect, intégrité...disons qu'il est d'une rare maladresse.

Alors, puisque nous en sommes à faire les comptes, ouvrons donc les registres et essayons de nous remémorer quelques faits pas si lointains que cela...

Durant la crise du Covid, alors que le transport aérien était à l'arrêt, que n'avons-nous entendu de louanges à l'égard de l'Espace et de la Défense qui étaient là pour tenir dans la tempête. Cela ne nous a guère rapporté à l'époque pour autant que l'on s'en souvienne (congé imposés, chômage partiel, pas de politique salariale, récupération des heures et jours non travaillés). Par ailleurs, lorsque les avions voyaient les structures des ailes de l'A380 se fissurer, on ne se souvient pas que quelques propos incriminants aient été publiés. A



cette époque d'ailleurs, l'A350 connaissait également quelques hésitations... Quant aux hélicoptères, on se gardera de rappeler les difficultés rencontrées avec les boîtes de transmission principales. Le pilori n'est pas sorti pour autant. Quant au coût de l'arrêt du programme A380, un silence pudique l'entoure encore. Difficile de croire que ce programme ait atteint son seuil de rentabilité qui a régulièrement reculé. Plus près de nous, les charges récurrentes passées en provisions pour l'A400M, plusieurs milliards cumulés, n'ont pas fait non plus l'objet d'une publicité débridée. Ce ne sont que quelques exemples. On n'aura pas le mauvais goût de rappeler les amendes payées au titre de quelques menus délits de corruption ou de discrimination syndicale. Quant aux outils informatiques dont la performance devient de plus en plus abyssale de jour en jour, ne

devrions-nous pas également en parler ?

Alors certes, les résultats ne sont pas bons, nul ne peut le nier, mais en **rendre collectivement responsables les employés ADS est excessif, à la mesure du discours parlant de surprise quant aux pertes. A l'insulte s'ajoute le ridicule, comme s'il n'était pas du devoir de ceux qui précisément nous jugent, d'anticiper et d'analyser périodiquement les bilans financiers. La situation n'est pas bonne, le marché est incertain, mais ce n'est pas en brandissant le bâton que cela ira mieux. Nous n'irons pas jusqu'à incriminer la Direction, ni lui rappeler sa part dans ce qui se rapproche d'un déclin annoncé. Non, nous lui suggérerons simplement d'ouvrir les yeux, de laisser ADS décider des méthodes, process et outils qui lui sont adaptés, de mettre en place un management issu du Spatial et d'arrêter de considérer ADS comme un tremplin de passage.**

## Dans ce contexte, **QUE FAIRE DE VOS PRIMES ?**

Vous venez ou allez recevoir vos notifications de primes nominatives entre le 13 et 19 mai, comme chaque année il vous appartient de choisir la destination des sommes sur la plateforme AMUNDI\* entre :

- le PEG (plan d'épargne groupe)
- le PERCOL (plan épargne retraite collectif)
- la Paie de Juin

\*AMUNDI - par internet : <http://www.amundi-ee.com> - sur l'application mobile - par téléphone : +33(0)4.37.47.01.10 (non surtaxé) où des opérateurs dédiés répondent du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 et le samedi de 8h30 à 12h30 - par courrier : Amundi ESR 26956 VALENCE CEDEX 9 France.

## **POURQUOI EST-CE IMPORTANT ?**

En l'absence d'instruction ou de choix de votre part entre le **22 mai et le 5 juin 2024**, votre participation sera versée automatiquement à 50% sur le PEG (Airbus Monétaire) et 50% sur le PERCOL (gestion pilotée - profil équilibre - panachage d'actions, d'obligations et de monétaire) et 100% de l'intéressement sera placé sur le PEG (Airbus Monétaire).

## **OBJECTIFS: Acheter ou faire construire, préparer sa retraite, besoin de liquidités,...**

Quels que soient vos projets, notre fiche pratique vous aidera dans votre démarche de placement, pour optimiser vos choix et éviter les pièges.

## **NOS ASTUCES:**

### **1. Pour bénéficier d'un maximum d'abondement:**

**TRANSFERT DE JOURS DES CET VERS LE PERCOL sur MyHR (demande de service - épargne salariale).** Il est possible de transférer jusqu'à 10 jours de CET (court terme ou long terme) vers le PERCOL chaque année, exonérés de charges (hors CGS/CRDS + autres cotisations) et d'Impôts sur le revenu, et **abondés à 40% (4 jours max) sans plafond en valeur.** Attention : si vous souhaitez partir à la retraite plus tôt, ne transférez pas de jours CET au PERCOL, sauf s'il est plein !

**VERSEMENT DE 750€ ISSU DE LA PARTICIPATION / INTERESSEMENT SUR LE PERCOL via AMUNDI** pour obtenir 600€ d'abondement (80%) AU MAXIMUM.

### **2. Pour partir plus tôt en mesure de fin de carrière et réduire charges et fiscalité:**

**PLACEMENT MONETAIRE sur le CET court terme par MyHR (demande de service)** jusqu'à 2000€ prélevés sur le salaire de juin et de novembre pour acheter des jours CET court terme (date limite 10 juin et 14 novembre). Pour compenser, faites-vous payer 2000€ de l'intéressement et/ou de la participation sur le salaire de juin (sur Amundi, date limite 5 juin). Vous éviterez ainsi le forfait social et l'imposition sur le revenu sur ces 2000€. Pensez à laisser suffisamment de place sur votre CET court terme ! Estimation du **nbre de jours acquis** = (2000 x 22) / votre salaire brut mensuel.

OBJECTIF

COMMENT ?

Intéressement / Participation

Salaire

Prime annuelle / part variable

J'ai besoin d'argent de suite

Je veux épargner

Je veux acheter ou construire mon logement

Je prépare ma retraite

Je veux plus de revenus à la retraite

Je veux partir plus tôt

J'ai un projet perso > 31 jours

Je veux des congés « non bloqués »

Je perçois sur ma paie de juin (imposable sur le revenu)

Autres options:

Si des sommes sont disponibles sur mon PEG, je retire tout ou partie de cette épargne disponible et non soumise à l'impôt sur le revenu, et j'épargne tout ou partie de ma Participation et/ou Intéressement

Autres options:

Je demande le paiement sur salaire de jours issus du CET « Court terme » à tout moment (imposable sur le revenu). Dans la limite de 30 jours / an.

•Je place 750€ sur le PERCOL  
•Abondement\_1 de 80% (max : 600€ / an)  
•Débloable à la retraite  
•Pilotage en fonction du niveau de risque souhaité et de l'horizon de placement

•Je place le reste sur le PEG  
•Débloable au bout de 5 ans ou en cas de départ de l'entreprise  
•Pilotage en fonction du niveau de risque souhaité et de l'horizon de placement

•Je verse de l'argent volontairement (CB ou prélèvement sur compte bancaire) sur le PERCOL (exonération fiscale en entrée) et/ou le PEG (pas d'exonération fiscale) toute l'année dès 15€ par mois, par trimestre, par semestre, par an

•Je place 750€ (ou plus) sur le PERCOL  
•Abondement\_1 de 80% (max: 600€)  
•Débloable dès la signature d'un compromis d'acquisition de la résidence principale

•Je place le reste sur le PEG  
•Déblocage dès la signature d'un compromis d'acquisition de la résidence principale ou son agrandissement

Si le projet n'est pas immédiat

•Je place tout ou partie sur le PERCOL  
•Abondement\_1 de 80% (max : 600€ / an)  
•Je débloque à ma retraite sous forme de rente ou de capital selon mon choix.

•Je fais des versements volontaires défiscalisés ponctuels ou réguliers sur le PERO : par exemple en juin je place X € par CB ou prélèvement (si je n'ai pas assez sur ma paie de juin, je verse sur salaire X € de participation et / ou d'intéressement)

•Je place 2000€ prélevé sur la paie de juin et 2000€ prélevé en novembre sur mon CET « Court terme » (si je n'ai pas assez sur ma paie de juin, je verse sur salaire 2000€ de participation et / ou d'intéressement) puis je les transfère sur mon CET Long terme\* toute l'année dans la limite de 30 jours / an (40 jours / an en 2024)

•Je place mes primes annuelles et part variable (acomptes et soldes) sur mon CET Court terme puis je les transfère sur mon CET Long terme\* toute l'année dans la limite de 30 jours / an (40 jours / an en 2024)

• Je place mes jours de RTT et Congés Supp non utilisés dans l'année sur mon CET « Long terme » de juillet à décembre

Si j'ai plus de jours que nécessaire dans le CET « Long terme » uniquement

• Je place mes primes annuelles et part variable (acomptes et soldes) sur mon CET « court terme »  
•Limite CET « court terme »: 30 jours

• Je place mes jours de RTT et Congés Supp non utilisés dans l'année sur mon CET « Court terme » de juillet à décembre



\*CET Long terme :  
-Limite de 18 mois : 396 jours max.  
-Abondement 33% (max: 6 mois ou 132 jours) lors du départ en retraite avant ou à taux plein (pas pour un projet perso)  
-Bloqué jusqu'à la retraite (sauf cas de déblocage anticipé ou rachat de trimestre non abondé)

Je transfère 10 jours / an max du CET « Court terme » ou « Long terme » vers le PERCOL pour bénéficier de l'abondement\_2 de 40%. Fin mai et / ou fin novembre de préférence (les jours sont mieux valorisés après les augmentations salariales)

VOTRE VOIX, C'EST L'UNSA



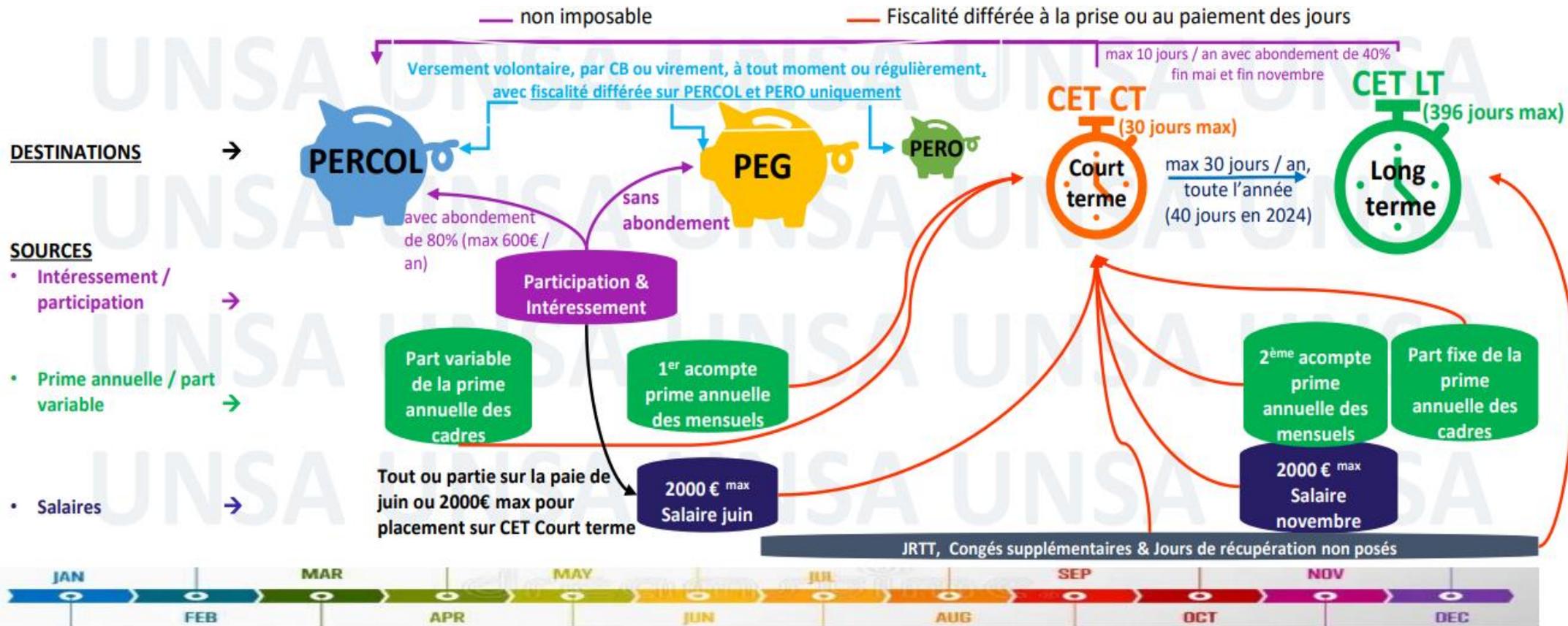


# ALIMENTATION DE L'EPARGNE SALARIALE ET DES CET AU FIL DU TEMPS...

Avec Reload, les modifications sont importantes :

- + Augmentation de l'abondement à 80% pour le placement au PERCOL de la participation et intéressement
- + Placement monétaire de deux fois 2000 € sur le CET Court terme en juin et novembre
- +/- PERO : cotisation retraite obligatoire de l'employeur (1%) mais seulement au-delà du plafond mensuel de la sécurité sociale
- Suppression du 1<sup>er</sup> acompte de la prime annuelle des cadres versé en juin (désormais versé en décembre)
- Suppression des placements monétaires sur le CET Long terme (désormais sur le CET Court terme (limité à 30 jours))
- Placement des jours non utilisés (hors congés payés légaux) sur les CET de juillet à décembre seulement

Vous trouverez dans le schéma ci-dessous un résumé des possibilités de placement tout au long de l'année.



Et les prélèvements (charges sociales, fiscalité, etc...) ? Découvrez les ici : <https://sites.google.com/airbus.com/uns-a-ds/les-infos-utiles>